

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-sept, le 28 septembre à 18h10, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Jean-Claude TOURNIER, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires et membres suppléants** Bernard CERF, Jean Luc PIANZI et Myriam PISANO.

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Anissa BRIKH, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Patrice DUMORTIER, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Bernard LIAIS, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Frédéric ROUSSE, Bernard TENAILLON, Dominique TRELA.

**Avaient donné pouvoir :** Mesdames et Messieurs Josette BESSE à Marie-Lise LHOMET, Patrice DUMORTIER à Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH à Jean-Louis HOTTLET, Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Roland DAMOTTE à Pierre OSER, Christine DEL PIE à Cédric PERRIN, Daniel FRERY à Roger SCHERRER, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER, Thierry MARCJAN à Myriam PISANO, Bernard TENAILLON à Bernard CERF, Dominique TRELA à Jean-Luc PIANZI.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 22 septembre	Le 22 septembre	En exercice	41
		Présents	28
		Votants	36

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Jean LOCATELLI est désigné.

### **2017-06-06 Service de Police Intercommunale-Acquisition de 3 appareils « Géo-Verbalisation Electronique » pour les agents de la police intercommunale**

*Rapporteur : Monique DINET*

*Vu la délibération n° 2010-05-04 relative à la mise en place d'un service de « police intercommunale » ;*

La Communauté de Communes du Sud Territoire envisage l'acquisition de 3 appareils de verbalisation « Géo Verbalisation Electronique », en remplacement du matériel « Procès-Verbal Electronique » pouvant faire l'objet d'une subvention par l'Etat jusqu'au 31 décembre 2017, selon l'amendement N°II-1113 de 2016 après vérification des justificatifs, au taux de 50% à concurrence de 500 euros TTC par terminal.

**Plan de financement prévisionnel :**

Dépenses (en euros HT)		Recettes		
3 GVE	2524,50 euros	Subvention	1262,25 euros	50%
		CCST	1262,25 euros	50%
		auto financement		
<b>TOTAL</b>	<b>2524,50 euros</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2524,50 euros</b>	<b>100%</b>

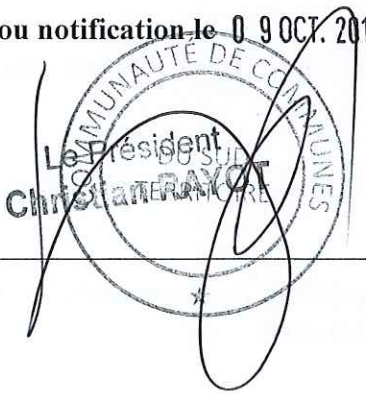
Le Conseil communautaire après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de valider l'acquisition de 3 GVE pour les agents du service de police municipale intercommunale,
- d'affecter les crédits nécessaires au budget de la Communauté de communes du Sud Territoire,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 09 OCT. 2017

Le Président,



Le Président,

